

PROGRAMME DE FORMATION

Conduite En Sécurité des GRUE A TOUR (Autorisation de Conduite)

« Cette formation est rendue obligatoire par l'article R.4323-55 du Code du travail. Ses modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 2 décembre 1998 »

Objectifs : Actualisation des connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite en situation de travail. Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de l'engin concerné. Connaître les risques liés à l'utilisation de ces engins concernés. Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.

Public visé : personne expérimentée dans la conduite de grue a tour.

Prérequis :

-EPI : chaussures de sécurité, Gillet, Gants.
Le candidat devra par ailleurs maîtriser la compréhension de la langue française.

DUREE : 14 heures. Soit 2 jours

Nombre de stagiaires : Effectif : 6 personnes maxi.

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : à partir de 990€ Net de taxes.
Formation INTRA Uniquement.

Modalité d'accès : Inscription après validation d'une convention.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet
www.prpsafety.fr

CONTENU : Accueil :

Présentation : Formateur et organisme de formation.

Connaissances théoriques :

- La grue à tour et son opérateur
- L'autorisation de conduite
- Les catégories 1,2 et3.

Rôle et responsabilité des acteurs de prévention

- Au niveau de l'entreprise, local et national

Les différents types de grues

- Les différentes catégories de grues et leurs descriptifs

L'exploitation des grues à tour

- Les obligations réglementaires
- L'installation
- Les abaques

Les règles de sécurité

- Définition, causes et conséquences d'un accident
- Les risques liés à l'exploitation de la grue
- La signalisation et le balisage

L'élingage

- La réglementation
- Les différents types d'élingues et leurs règles d'utilisation

Les mesures de sécurité avant la conduite

- La tenue de sécurité pour les conducteurs de grue
- La prise de poste

Exercices pratiques

- Levage et gestion du ballant
- Déplacement d'une charge en mouvements simples et combinés

- Utilisation d'un accessoire de levage
- Simulation de coulage de banche
- Couchage de banche
- Dépose de charge dans une zone de non visibilité

La fin de poste

- L'arrêt en fin de travail
- L'entretien journalier

PROGRAMME DE FORMATION

Conduite En Sécurité des

GRUE A TOUR (Autorisation de Conduite)

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation et la réalisation des évaluations, supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Formateurs qualifiés.

Matériel et équipements : engins conforme et correspondant à la recommandation R487 avec VGP, Surface d'évolution 1000 m² minimum, Charge 1 Cylindrique verticale, masse ≥ 450 kg, 1 point de levage (ex : fût de 200 l) Charge longue 2 Longueur ≥ 3 m, masse ≥ 450 kg, 4 points de levage, 5 obstacles : 1 obstacle de type « barre » 2 obstacles de type « poteaux » B et C, 2 obstacles de type « murs » D et E Écran Dispositif s'opposant à la vision directe de la charge par le grutier Radiocommandes Nombre : 1 / Batteries : 2 Moyens de communication 2 émetteurs / récepteurs radio Accessoires de levage A minima : 1 élingue chaîne 4 brins x 500 kg mini, 1 élingue chaîne 1 brin x 500 kg mini, 4 élingues textiles 1 brin x 500 kg mini, 5 manilles.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation :

Sur votre site uniquement, si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :

Contact : M. KAMEL BELKACEM.

contact@prpsafety.fr / 06.26.63.62.31

VALIDATION : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique. Autorisation de conduite de l'employeur.

Actualisation : Tout conducteur de grue doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation.

2/2

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE :

Le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratique. La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du QCM La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble des exercices.

Evaluation théorique

Thèmes évalués :

- Connaissances générales
- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté
- Tableau / abaque de charges
- Exploitation des chariots à conducteur porté

Evaluation pratique

Thèmes évalués :

- Prise de poste et mise en service
- Conduite
- Manœuvres
- (Télécommande en option).
- Fin de poste,

Correction des évaluations.

Annonce des résultats en fin de journée.

- Echanges et bilan.